

DEMANDE DE RÉVISION DE NOTES

Accès aux informations du relevé ministériel pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire

Si un parent veut avoir accès aux informations du relevé ministériel à jour, son enfant peut consulter son dossier scolaire en ligne sur le site du ministère à l'adresse suivante : <https://portail.education.gouv.qc.ca/fr>

Le jeune doit s'inscrire (et non le parent) et il aura besoin de son code permanent et de son numéro de fiche (numéro de dossier étudiant) pour le faire. Une adresse courriel personnelle est également requise. Toutes ces informations se retrouvent sur le bulletin de l'élève.

Demande de révision de notes

Pour une révision de note d'une épreuve ministérielle

Pour faire une demande de révision à une épreuve unique du MEQ, le parent ou l'élève doit suivre [ce lien](#) pour connaître la procédure.

Pour un examen autre qu'une épreuve ministérielle

Depuis septembre 2022, le Règlement sur les conditions et modalités applicables à la révision d'un résultat vient encadrer les demandes de révision de notes par un élève ou son parent.

Voici le lien vers le Formulaire de demande de révision de notes que vous devez remplir :

[Révision d'un résultat – Formulaire à l'intention de l'Élève ou de ses parents – Formation générale des jeunes : préscolaire, primaire et secondaire](#)

Si vous désirez une révision de notes, vous devez transmettre le formulaire dûment rempli à la direction de l'école, à l'adresse suivante : nadine.villemaire@cssda.gouv.qc.ca

Prendre note que, **du 8 au 15 juillet 2023**, le formulaire rempli devra être transmis à l'adresse suivante: sre-coursete@cssda.gouv.qc.ca